

**COMITE SYNDICAL DU 8 MARS 2017**

**SUITES DU SEMINAIRE SCOT ET METROPOLISATION DU 10 FEVRIER 2017**

**1 - Ce deuxième séminaire a permis des apports complémentaires sur :**

- le fait métropolitain,
- l'aire métropolitaine lyonnaise,
- la démarche sillon alpin,
- les actions d'ores et déjà menées entre les territoires de la grande région de Grenoble.

Ce deuxième séminaire a mis en avant à partir des apports de Mensia Conseil (rapport joint) :

- distinguer le périmètre au sein duquel l'EPCI exerce ses compétences et l'échelle à laquelle ces EPCI mènent des politiques publiques par accords avec les voisins,
- le SCoT met en évidence les interdépendances et les thèmes d'action partagés (mobilité, développement économique, eau ....),
- création d'une scène politique commune G 20 (Nancy),
- le SCoT comme opportunité de coopérations pour des territoires redoutant le décrochage et émiettés,
- le SCoT ne se suffit pas à lui même, il doit être connecté aux projets,
- inventer un projet politique à cette échelle qui va chercher sa légitimité dans des démarches citoyennes en sus des nécessaires prises de position politiques et apports techniques,
- une expertise technique,
  - Identifier entre EPCI les sources d'optimisation et de mutualisation des politiques publiques.
  - Identifier les échelles et modes d'intervention les plus appropriés.
  - Le choix de la coopération par la transformation de l'EP-SCOT en pôle métropolitain ouvert et opérationnel (Nancy) = compétence SCoT et SRU + actions sans délégation de compétences.Un espace de contractualisation : financements fléchés dans Pacte Métropolitain.

- les craintes et les moyens d'y remédier :
  - couche supplémentaire du mille feuilles = faire valoir la valeur ajoutée
  - des coopérations métropolitaines volontaires permettent de dépasser la perception du SCoT coercitif
  - des financements imaginés à la carte : contrats, contribution des EPCI ou dotations de partenaires, fiscalité dédiée,
  - la crainte d'être intégré par le plus gros = gouvernance : scène sur laquelle chaque EPCI accepte la règle d'un droit de regard des autres membres.

## **2 - Les pistes pour la Grande Région de Grenoble**

Conditions préalables :

- validation politique de la démarche : Région, Département, EPCI.

Trois axes d'action à court terme 2017 - 2018 :

actions déjà cadrées comme d'intérêt pôle métropolitain : déplacements, eau, agro-alimentaire ...,

animation d'une expertise technique allégée pour alimenter le débat,

animation d'un dispositif remontant participatif du type «controverses métropolitaines»

- fléchages de quelques crédits de lancement issus :
  - soit du contrat Métropolisation
  - soit de participation de membres (EP-SCOT)
  - soit des deux